



# Exploitation sexuelle des mineurs et groupes religieux minoritaires : Définir le phénomène

Marie-Andrée Pelland, Ph. D. Criminologie

**A**u Québec, au Canada ainsi qu'ailleurs dans le monde, la question de l'exploitation sexuelle des mineurs dans les groupes sectaires est un phénomène connu, mais difficilement quantifiable. En effet, l'isolement ou la clandestinité de plusieurs de ces groupes représente un frein important à l'appréciation du nombre d'enfants et d'adolescents qui vivent dans de tels groupes ainsi que la quantification du nombre de ces enfants qui sont victimes d'exploitation. Toutefois, le nombre de témoignages d'ex-membres recensé permet de constater que le fait de vivre au sein d'un groupe sectaire peut parfois causer un préjudice important à l'enfant (Derocher, 2008; Pelland, 2007; Siskind, 2000). Afin d'amorcer un processus de compréhension de ce phénomène, cet article a pour but d'une part de définir la relation de pouvoir qu'est l'exploitation sexuelle des mineurs dans certains groupes sectaires et d'autre part d'identifier des éléments du fonctionnement interne qui place les enfants dans une situation à risque d'être victime d'exploitation. Ainsi, dans un premier temps, une définition des expressions groupe sectaire et d'exploitation sexuelle est présentée. Dans un second temps, les formes d'exploitations sexuelles dans certains de ces groupes sont présentées à l'aide d'exemples. Enfin, les éléments du fonctionnement groupal qui placent les mineurs à risque d'être victime d'exploitation sont brièvement présentés.

## Groupe sectaire : une définition

Un groupe sectaire peut être défini avant tout comme un groupe qui s'est formé en opposition au social. Ainsi, le groupe rejette à divers degrés, par exemple la société, le gouvernement, les valeurs socialement acceptées, les lois codifiées... De plus, ces groupes partagent souvent une vision du monde qui peut être qualifiée de marginale et sont souvent l'objet de critiques et de pressions de la majorité pour se conformer (Fournier et Monroy, 1999). Dans cette dynamique sociale, les membres et les enfants sont socialisés à valoriser le fait d'être différents de la société. Les mineurs sont donc souvent isolés de la société décrite comme inhospitalière, mauvaise, voire corrompue. Ils sont socialisés et scolarisés dans un environnement clos, où ils apprennent à concevoir leur mode de vie comme l'unique moyen offert à l'homme pour accéder à un monde meilleur, une conscience supérieure ou encore au royaume de Dieu (Fournier et Monroy, 1999). Vivre en retrait de la société ne signifie toutefois pas

que tout mineur qui vit dans un groupe sectaire soit obligatoirement victime de maltraitance, d'exploitation. Ce type de rapport de force est présent dans un groupe qui partage une philosophie de vie ou une dynamique relationnelle particulière. Pour bien comprendre comment ce rapport de force se retrouve dans les relations interpersonnelles dans le groupe sectaire, une définition de l'expression d'exploitation dans un contexte sectaire est essentielle.

## Exploitation sexuelle et groupe sectaire : une définition

L'article 279.04 du *Code criminel* du Canada définit l'exploitation comme le fait « d'amener une personne à fournir ou offrir de fournir son travail ou ses services ». Cet article de loi précise que la personne exploitée adopte un comportement précis parce qu'elle est amenée à croire « qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît ». L'exploitation peut donc être définie comme une relation de pouvoir asymé-

trique entre deux ou plusieurs individus, où l'un contraint l'autre à agir. Mais comment une relation d'exploitation devient-elle une pratique acceptée dans un groupe sectaire? Dans un groupe sectaire, le rapport d'exploitation peut être une résultante de l'effet conjoint de l'intériorisation de la philosophie du groupe qui tolère ou valorise le rapport d'exploitation et de l'influence du leader du groupe sur les membres. Dans certains groupes donc, les membres sont

socialisés à reconnaître la relation d'exploitation comme un rapport ou un mode de vie essentiel dans l'accomplissement soit de leur croissance personnelle, de leur cheminement spirituel ou encore dans leur accès au royaume de Dieu. Sans cette relation, ils croient qu'ils seront contraints de vivre hors de ce paradis (Campbell et al, 2007; Pelland et Casoni, 2008). Cette vision de la réalité devient donc un des éléments qui peut contraindre une personne à

l'exploitation. Par exemple, les mormons fondamentalistes polygames sont socialisés à comprendre que seule l'union polygame permet de s'assurer d'entrer au royaume de Dieu (Altman et Ginat, 1996; Batchelor et col. 2001). Pour comprendre donc comment la relation d'exploitation sexuelle est ancrée dans la pratique du groupe, il est primordial de se familiariser avec la philosophie de vie partagée par les membres.

Outre la philosophie de vie du groupe, le pouvoir reconnu au leader peut également conduire à l'exploitation des membres, dont

celle des mineurs. Ainsi, plus les membres reconnaissent le leader comme un détenteur d'une autorité quelconque, plus ils seront enclins à se soumettre à son autorité, à soumettre leurs choix, leurs décisions et leurs comportements à l'approbation du leader. Les mormons fondamentalistes, par exemple, reconnaissent le leader comme le porte-parole de Dieu, «*Lord's mouthpiece*», ce qui lui confère le pouvoir de recevoir des révélations divines, d'en comprendre le sens et d'exercer une autorité dite divine sur les fidèles (Bistline, 2004; Blackmore, 2003a). Les membres acceptent donc que le choix

de leurs partenaires de vie soit remis au leader. Les femmes seront ainsi placées dans des familles selon la «*volonté de Dieu*» telle que connue par le leader (Allred Solomon 2004; Batchelor et col. 2001; Palmer & Perrin, 2004). L'exploitation sexuelle dans le groupe sectaire peut donc être une conséquence de l'effet séparé ou conjoint de la philosophie de vie qui valorise ce type de rapport d'exploitation ainsi que par le pouvoir que le leader ou les autres figures d'autorité ont sur les membres.

## Exemples de rapports d'exploitations sexuelles dans un groupe sectaire

L'exploitation sexuelle peut être une conséquence de quatre types de rapports entre l'exploitant et exploité. Elle peut survenir dans les groupes qui valorisent le mariage arrangé des adolescentes à des hommes plus âgés. C'est le cas dans certains groupes mormons fondamentalistes polygames canadiens et états-uniens (Bramham, 2004; Campbell et al, 2006).

L'exploitation sexuelle des enfants peut également survenir dans les groupes sectaires où la doctrine valorise les rapports sexuels entre l'ensemble des membres de la communauté incluant les enfants. Dans de tels groupes, l'exploitation sexuelle des enfants peut être conceptualisée non pas comme une agression, mais comme une forme de communion ou de communication entre l'adulte, l'enfant et Dieu. Le récit de nombre d'anciens membres permet de constater que le groupe La Famille présente une telle relation d'exploitation sexuelle des enfants (Jones, Jones et Buhring, 2008). En effet, plusieurs révélations du leader David Berg interprétées comme divines ont encouragé l'expression de l'amour divin sous forme de rapports sexuels entre les membres, incluant les enfants de la communauté (Jones, Jones et Buhring, 2008). Nombre d'anciens membres rapportent ainsi leurs expériences sexuelles précoces avec des hommes, des femmes et d'autres enfants (Jones, Jones et Buhring, 2008).

La maltraitance sexuelle des enfants peut également prendre racine dans le rapport asymétrique entre le leader et l'enfant. Ainsi, dans certains groupes, l'exploitation sexuelle des mineurs n'est pas tolérée ou valorisée dans la philosophie de vie du groupe, mais les figures d'autorité, comme le leader, peuvent utiliser leur influence pour obtenir des faveurs sexuelles des mineurs de la communauté. Au Québec, une telle situation est entendue devant la Cour criminelle de Montréal. En effet, un pasteur est accusé d'agressions sexuelles contre deux enfants. Ce dernier prétend plutôt que le lien qui l'unit à l'une des enfants est légitime puisqu'il est religieusement marié avec l'adolescente (Cédilot, 2008). Au moment de l'union, la présumée victime était âgée de dix ans. De plus, les témoignages entendus permettent de constater que le pasteur a offert une compensation financière à la mère, avant son union dite religieuse avec une enfant de dix ans (Pelland et Casoni, 2008).

Enfin, l'exploitation sexuelle des mineurs peut également survenir dans les groupes sectaires où la procréation est valorisée, mais où le lien parent/enfants est dévalorisé. Dans de tels groupes, les enfants peuvent être laissés sous la supervision d'autres enfants ou d'un tiers adulte. Les analyses du fonctionnement interne du groupe ISKCON (Hare Krishna), particulièrement du traitement qui y était réservé aux enfants, réalisées par

Rochford et Heinlein (1998) ainsi que par Siskin (2000), révèlent que les croyances communes au groupe sur la relation parent/enfant ont influencé la construction d'une réalité quotidienne problématique pour l'intégrité physique et psychologique des enfants. Par exemple, durant les années 1970, nombre d'enfants vivant dans une communauté Khrisna ont été séparés de leurs parents durant plusieurs mois. Ainsi, les parents pouvaient vivre au Canada pendant que les enfants vivaient en France. Cette situation a conduit à l'exploitation sexuelle de certains d'entre eux (Rochford et Heinlein, 1998; Siskin, 2001). Dans un autre cas, une ex-membre mormone fondamentaliste raconte avoir été plusieurs fois victime d'agression sexuelle lors de jeux organisés par des garçons plus âgés surveillant les plus jeunes (Palmer et Perrin, 2004).

L'acceptation de l'exploitation sexuelle dans les groupes sectaires peut être rationalisée dans ces groupes par la reconnaissance de la primauté de la loi de Dieu sur la loi des hommes. Ainsi, dans un groupe où la doctrine valorise le mariage entre mineurs et adultes, ou dans les groupes qui acceptent la promiscuité sexuelle entre adultes et enfants, l'interdiction dans la société élargie de l'exploitation sexuelle ne dissuade souvent pas les membres à délaissier leur pratique criminalisée pour celle socialement approuvée. Cette prééminence de la loi de Dieu est expliquée par le

fait que la loi divine a une influence tant sur la vie avant qu'après la mort, tandis que la loi des hommes n'influence que la vie sur Terre. Certains groupes croient aussi que la perpétration d'actes considérés comme criminels est légitime si ceux-ci respectent les préceptes de leur religion (Pelland, 2007). En vertu de ce principe, les mormons fondamentalistes pratiquent ainsi la polygamie, malgré son interdiction formelle dans de nombreux pays. Ils ont même accepté à certains moments de leur histoire l'union de jeunes filles de moins de 14 ans avec des hommes plus âgés, pensant ainsi respecter la volonté de Joseph Smith, le fondateur de leur groupe. La primauté de la loi de Dieu sur la loi des hommes est également observée dans le groupe La Famille. Ainsi, malgré la criminalisation de la relation sexuelle entre adulte et enfant dans une majorité de pays, le groupe persiste à valoriser cette pra-

tique. De plus, pour s'assurer de protéger ce type de relation, plusieurs membres ont quitté les pays industrialisés pour des pays en développement (Jones, Jones et Buhring, 2008). Dans ce contexte, la criminalisation de l'exploitation sexuelle ne dissuade souvent pas ce type de pratique, parce que l'emprise de la loi de l'homme n'est que terrestre, tandis que la loi de Dieu influence la vie avant et après la mort.

## Reconnaître les rapports d'exploitations

Outre, la reconnaissance d'une philosophie qui valorise le mariage arrangé ou les relations sexuelles entre les adultes et les mineurs, certains éléments du fonctionnement interne peuvent faciliter l'identification de groupes qui représentent un risque pour l'intégrité physique et psychologique des mineurs. Au nombre de ces éléments, notons la vision de l'enfant, l'âge du consentement et le rôle des parents dans le groupe.

### La vision de l'enfant dans le groupe

La vision que le groupe a de l'enfant est un aspect important du fonctionnement du groupe sectaire, qui peut dans certains cas engendrer une situation qui place l'enfant à risque d'être victime d'exploitation (Casoni, 2000; Rochford et Heinlein, 1999;

Siskind, 2000). Il est important d'identifier, par exemple, si l'enfant est perçu et traité comme un individu à protéger, comme un membre en devenir ou comme un adulte dans un corps d'enfant. Chacune de ces perceptions modifie l'attitude que les adultes adopteront à son endroit.

### L'âge du consentement

Pour identifier si un groupe particulier est un milieu de vie propice à l'exploitation sexuelle des enfants, il est important de connaître l'âge où le groupe considère le mineur comme capable de librement consentir à la relation sexuelle ou encore l'âge où il est reconnu comme un adulte dans la communauté. Plus le groupe reconnaît que l'enfant acquiert tôt un statut et un rôle d'adulte, plus le risque est important qu'il soit victime d'exploitation.

### Le rôle des parents

Dans un groupe sectaire, être parent n'implique pas indubitablement qu'il est l'adulte responsable de prendre les décisions qui influencent le quotidien de son enfant. Dans certains cas, les enfants sont retirés de la garde de leurs parents pour être confiés à la charge d'un gardien substitut... (Rochford et Heinlein, 1999). Déterminer qui détient l'autorité parentale, soit le droit et le devoir de socialiser, éduquer et protéger l'enfant, permet de comprendre la nature de la relation parent/enfant valorisée dans le groupe. Cette évaluation permet également d'estimer si l'enfant est à risque d'être victime d'exploitation (Markowitz, Harpelin, 1984; Langone, 1995; Rochford et Heinlein, 1999).

## Conclusion

Au nom de Dieu, certains groupes sectaires tolèrent ou permettent l'exploitation des mineurs, en raison de leur isolement ou leur clandestinité. Par ailleurs, l'intervention auprès des victimes est souvent difficile. De plus, parce que les enfants sont socialisés à percevoir le rapport d'exploitation comme un rapport normal, ce n'est souvent qu'une fois sortis du groupe qu'ils reconnaissent qu'ils ont été victimes d'exploitation. Les chercheurs ainsi que les intervenants devront donc se questionner sur l'aide qui peut être apportée aux enfants qui sont quotidiennement exploités parce que leurs parents ont choisi de vivre dans un groupe sectaire.

## Références

BISTLINE, G. B. (2004). *The Polygamists: A History of Colorado City Arizona*. Agreka: Utah.

BLACKMORE, W. (2003a). "Editorial Comments". *North Star Chronicles*, vol.1, no 2.

BRAMHAM, D. (2004g). "The Many Wives of Bountiful: B.C. Attorney-General Probing Sect's Polygamy, Alleged Trafficking of teenage Girls to U.S.". *Vancouver Sun*, 7 août 2004.

CAMPBELL, A., BALA, N., DUVALL-ANTONACOPOULOS, K., MACRAE, L., PAETSCH, J.J., BAILEY, M., BAINES, B., AMANI, B. et KAUFMAN, A. (2005). *La polygamie au Canada: conséquences juridiques et sociales pour les femmes et les enfants*. Recueil de rapports de recherche en matière de politiques. The Alberta Civil Liberties Research Center.

CASONI, D. (2000). "The Relation of Group Philosophy to Different Types of Dangerous Conduct in Cultic Groups". *Cultic Studies Journal*, vol. 17.

CÉDILLOT, A. (2008). «Cormier ne pourra interroger lui-même son ex-épouse». *La Presse*, vendredi 11 janvier 2008.

CODE CRIMINEL (2006). *Comprend les L.R.C. de 1985 et les modifications subséquentes*. Toronto: Thomson/Carswell.

DEROCHER, L. (2008). *Vivre son enfance au sein d'une secte religieuse : comprendre pour mieux intervenir*. Montréal: Presses de l'Université du Québec.

FOURNIER, A. et MONROY, M. (1999). *La Dérive Sectaire*. Paris: Presses Universitaires de France.

JONES, K., JONES, C. et BUHRING, J. (2007). *Not Without my sister*. London: Harper element.

KENT, S. A. (2006). "A Matter of Principle: Fundamentalist Mormon Polygamy, Children and Human Rights Debates". *Nova Religio*, vol. 10, no 1.

PALMER, D. et PERRIN, D. (2004). *Keep Sweet: Children of Polygamy*. Lister : Dave's Press.

PELLAND, M.-A. (2007). *Allégations d'entorses aux lois: Effets sur la réalité sociale d'un groupe de mormons polygames canadiens*. Thèse de doctorat, Université de Montréal.

PELLAND, M.-A et CASONI, D. (2008). «Interaction conflictuelle entre la société, ses institutions et des groupes religieux minoritaires au Canada». Conférence AICLF, 12-14 mai 2008, Rabat, Maroc.

ROCHFORD, R.E. et HEINLEIN, J. (1998). "Child Abuse in the Hare Krishna Movement: 1971-1986". *ISKCON Communications Journal*, vol. 6, no 1.

SISKIND, A. (2001). *Child-Rearing Issues in Totalist Groups*. Dans B. Zablocki, T. Robbins, *Misunderstanding Cults*, Toronto: University of Toronto Press inc.